Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

CONFIDENTIAL

Renforcement des capacités de gouvernance de la SNIF	**Numéro du projet :** **G-011383-004** **Numéro d'appel d'offres 10060633**

0. Liste des sigles et abréviations 2

1. Contexte 3

2. Mission du contractant 4

3. Conception 7
 Conception technique et méthodologique 7
 Gestion de projet du contractant (1.6) 7
 Autres exigences (1.7) 8

4. Concept de ressources humaines 8
 - Capacité à travailler en équipe 11
 - Sens de l'initiative 11
 - Aptitude à communiquer 11
 - Compétences socioculturelles 11
 - Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action 11
 - Esprit interdisciplinaire 11

5. Consignes de calcul 11
 Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement 11
 Aspects de durabilité en matière de voyages 11
 Ateliers et événements, formations initiales et continues 13

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs 14

7. Consignes relatives au format de l'offre 14

8. Traitement en sous-traitance de données à caractère personnel 14

9. Annexes 15

0. Liste des sigles et abréviations

BAM	Bank Al-Maghrib
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
CPC	Comité de pilotage et de coordination de la SNIF
DTFE	Direction du Trésor et des Finances extérieures
FMEF	Fondation marocaine pour l'éducation financière
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
IFF	Inclusion financière des femmes
JE	Jour d'expertise
M+n	Mois n à compter du démarrage effectif notifié
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
OS	Objectif spécifique
PROFI	Programme d'appui à la finance inclusive au Maroc
SNIF	Stratégie nationale d'inclusion financière
TAMWILCOM	Nom de marque de la Société nationale de garantie et de financement des entreprises
TdR	Termes de référence
TPME	Très petites, petites et moyennes entreprises
UE	Union européenne

1. Contexte

Présentation de la GIZ Maroc

La GIZ est un prestataire de services de la coopération internationale pour le développement durable intervenant au niveau mondial. Avec ses partenaires, elle met au point des solutions efficaces qui ouvrent des perspectives aux populations et améliorent durablement leurs conditions de vie. En sa qualité d'entreprise fédérale d'utilité publique, la GIZ soutient le gouvernement fédéral allemand et un grand nombre d'autres commettants et clients publics et privés dans des domaines variés, allant de la promotion de l'économie et de l'emploi à celle de la paix et de la sécurité, en passant par les thèmes liés à l'énergie et à l'environnement.

Au Maroc, la GIZ travaille depuis 1975 à l'intersection des intérêts allemands et marocains afin d'apporter des réponses communes aux grandes transitions de notre époque. Nos solutions sont ancrées dans le cadre politique bilatéral, notamment le dialogue stratégique multidimensionnel Maroc-Allemagne, le cadre partenarial Maroc-Union européenne ainsi que les différents partenariats bilatéraux. Nos projets viennent en appui aux différentes réformes amorcées par le Royaume. La GIZ Maroc travaille en étroite collaboration avec les différentes institutions marocaines impliquées. Nous sommes engagés pour la performance économique, la responsabilité sociale, l'équilibre écologique et une vie digne bénéficie aux personnes au Maroc, en Allemagne et dans le monde, aujourd'hui et demain.

Présentation du projet

Le Programme d'Appui à la Finance Inclusive au Maroc (PROFI) constitue un instrument d'opérationnalisation de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF). Il vise à renforcer le suivi, le pilotage et la communication de la SNIF et à promouvoir des approches innovantes et durables d'inclusion économique et financière, en particulier au bénéfice des femmes, des jeunes, des microentreprises, des très petites entreprises (TPE) et des populations rurales.

Le projet est cofinancé par l'Union européenne et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et mis en œuvre par la GIZ en partenariat avec le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et les partenaires marocains concernés.

L'objectif général du projet PROFI est : « L'inclusion économique et sociale d'une partie de la population jusque-là exclue ou mal servie en produits et services financiers est améliorée ».
Les objectifs spécifiques se déclinent comme suit :
OS1 - Les capacités de suivi, de pilotage et de communication des instances de gouvernance et des opérateurs clés de l'inclusion financière sont renforcées.
OS2 - Les approches innovantes et durables d'inclusion économique et financière des femmes et des jeunes sont promues.

Situation de départ

La mise en œuvre d'une nouvelle phase de la SNIF nécessite non seulement des mécanismes de gouvernance et des outils adaptés, mais également des capacités institutionnelles permettant aux acteurs concernés de les utiliser de manière coordonnée et durable. Les cadres du MEF, de BAM et des autres parties prenantes disposent d'expériences, de connaissances sectorielles et de pratiques de coordination qui constituent une base importante. Le renforcement du pilotage de la SNIF appelle toutefois une consolidation des compétences en matière de gouvernance multi-acteurs, de pilotage axé sur les résultats, de

suivi des indicateurs, de qualité et d'utilisation des données, de reporting, de communication institutionnelle et de capitalisation des apprentissages.

Le PROFI prévoit dans ce cadre un appui-conseil destiné aux acteurs clés de la SNIF. Le cadre logique retient notamment un groupe de référence de 50 cadres et prévoit que 85 % des cadres concernés évaluent favorablement le renforcement apporté par cet appui. Trois événements de concertation et de communication sur l'avancement de la SNIF sont également prévus. La mission répond à ces besoins au moyen d'un parcours de formation-action associant diagnostic des besoins, acquisition de compétences, application à des situations concrètes de gouvernance de la SNIF, accompagnement à la mise en pratique et transfert des acquis au sein des institutions.

Situation souhaitée

À l'issue de la mission, les cadres concernés disposent d'un socle commun de méthodes, d'outils et de pratiques leur permettant de contribuer plus efficacement au pilotage, au suivi et à la communication de la SNIF. Ils sont en mesure d'utiliser les résultats et les données dans les processus de décision, de produire un reporting plus structuré, de coordonner les contributions des différentes parties prenantes et de communiquer de manière cohérente sur les avancées de la stratégie.

Le renforcement des capacités ne se limite pas à la participation aux formations. Il repose sur des diagnostics initiaux, des objectifs de compétences clairement définis, des méthodes de formation-action et des séquences d'accompagnement permettant d'apprécier la mise en pratique des acquis. Les institutions disposent en outre d'outils et de ressources transférables ainsi que de personnes capables de les utiliser, de les actualiser et d'en assurer la diffusion au sein de leurs équipes, afin de soutenir durablement les mécanismes de gouvernance de la SNIF.

2. Mission du contractant

Le contractant est responsable de la fourniture des prestations suivantes :

Le contractant assure le renforcement durable des compétences et des pratiques des acteurs de la gouvernance de la SNIF à travers un parcours de formation-action, un accompagnement à l'application et un transfert institutionnel.

Lot de travail 1 : Cadrage, diagnostic des compétences et programmation

- Analyser les mandats, pratiques de coordination, calendriers de décision, outils et besoins de compétences des institutions concernées.
- Établir la situation initiale des 50 cadres et un référentiel de compétences ; distinguer besoins communs et besoins liés aux fonctions exercées.
- Concevoir le parcours, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'évaluation et les plans de transfert au poste de travail ; convenir de la disponibilité des participants avec leurs institutions.

Pendant la durée du contrat, les jalons suivants devront être atteints :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Date / lieu / responsable

L1 — Cadrage, diagnostic et programmation Référentiel de compétences, situation initiale, liste des publics et programme détaillé.	2 mois après début du contrat Maroc / à distance Contractant

Lot de travail 2 : Conception des modules et formation-action

- Élaborer six modules couvrant la gouvernance et la coordination, le pilotage axé sur les résultats, la qualité et l'analyse des données, l'intégration du genre, la communication institutionnelle et la conduite du changement.
- Prévoir deux groupes de 25 cadres, six modules de deux jours par groupe, soit 24 journées de sessions et 12 jours de formation par cadre.
- Utiliser des documents et situations réels de la SNIF, autorisés par les institutions ; produire des supports, exercices et grilles d'évaluation réutilisables.
- Évaluer les acquis avant et après les modules et fournir aux participants des retours utiles à leur pratique.

Pendant la durée du contrat, les jalons suivants devront être atteints :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	**Date / lieu / responsable**
L2 — Kit pédagogique et plan d'évaluation Six modules, supports, exercices, outils d'évaluation et guides d'animation.	4 mois après début du contrat Maroc / à distance Contractant
L3 — Bilan du déploiement des formations Sessions réalisées, participation dédoublonnée, acquis mesurés et adaptations documentées.	7 mois après début du contrat Maroc / à distance Contractant

Lot de travail 3 : Accompagnement de la mise en pratique

- Accompagner les équipes dans la production d'outils de travail : fiches indicateurs, tableaux de bord, notes d'arbitrage, comptes rendus et plans de communication.
- Organiser six cliniques collectives à distance et des appuis ciblés aux institutions ; consigner dans un journal de mise en pratique les problèmes traités, décisions, adaptations, outils effectivement utilisés, facteurs facilitants et difficultés restant à résoudre.
- Articuler l'appui avec le calendrier de la plateforme SNIF ; si celle-ci n'est pas disponible, travailler sur les outils existants et préparer la transition.
- Réaliser deux revues des pratiques, en confrontant l'autoévaluation aux productions et aux retours des responsables institutionnels.

Pendant la durée du contrat, les jalons suivants devront être atteints :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	**Date / lieu / responsable**
L4 — Dossier des outils et première revue d'application Outils éditables, preuves d'usage et mesures correctives.	10 mois après début du contrat Maroc / à distance Contractant
L5 — Seconde revue d'application Évolution des pratiques, difficultés restantes et priorités de consolidation.	12 mois après début du contrat Maroc / à distance Contractant

Lot de travail 4 : Concertation et communication sur la SNIF

- Préparer les contenus de trois événements : objectifs, programme, notes de discussion, supports des intervenants et questions à soumettre au dialogue.
- Animer les échanges et produire des synthèses fidèles aux résultats validés ; distinguer décisions, recommandations et propositions restant à arbitrer.
- Transmettre au prestataire logistique les besoins techniques et d'accessibilité ; se coordonner avec le responsable de la communication et de la visibilité.

Pendant la durée du contrat, les jalons suivants devront être atteints :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Date / lieu / responsable
L6-1 — Concertation sur les priorités de mise en œuvre : partager l'avancement de la SNIF, examiner les besoins de coordination et convenir des priorités communes. Programmes, contenus, comptes rendus et suivi des recommandations ; remise après chaque événement.	8 mois après début du contrat Maroc / à distance Contractant
L6-2 — Revue intermédiaire de l'avancement : présenter les progrès, discuter les difficultés rencontrées et définir les ajustements nécessaires au pilotage et au suivi. Programmes, contenus, comptes rendus et suivi des recommandations ; remise après chaque événement.	12 mois après début du contrat Maroc / à distance Contractant
L6-3 — Capitalisation et perspectives : partager les résultats et enseignements, examiner les recommandations et préciser les modalités de poursuite de la coordination et du suivi. Programmes, contenus, comptes rendus et suivi des recommandations ; remise après chaque événement.	16 mois après début du contrat Maroc / à distance Contractant

Lot de travail 5 : Évaluation finale et transfert

- Administrer à l'ensemble des 50 cadres la question prévue au cadre logique : 1 = pas du tout renforcé, 2 = pas vraiment renforcé, 3 = renforcé, 4 = largement renforcé ; restituer les réponses sans sélection des seuls avis favorables.
- Calculer la part de notes 3 ou 4 sur les 50 personnes ciblées et, séparément, parmi les répondants. La cible de 85 % sur 50 personnes correspond à au moins 43 réponses favorables ; toute autre règle de calcul doit être formellement convenue et explicitée.
- Documenter les changements de pratiques, leurs limites et les facteurs de maintien ; accompagner au moins deux revues d'application et former les points focaux à l'administration des outils communs, au maintien d'une piste d'audit et à l'animation des revues.
- Remettre un plan de pérennisation, un dossier de transfert comprenant les outils éditables, modes opératoires, registres de décisions et éléments de preuve, ainsi qu'un rapport final explicitant les résultats, limites et enseignements de la contribution à l'OS1.

Pendant la durée du contrat, les jalons suivants devront être atteints :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Date / lieu / responsable
L7 — Évaluation finale et transfert Résultats des évaluations, bilan des 50 cadres, outils, recommandations et plan de pérennisation.	17 mois après début du contrat Maroc / à distance Contractant

Durée de la mission : 17 mois, **du 22 décembre 2026 au 30 juin 2028**.

En plus des rapports prévus dans les Conditions générales de la GIZ, le contractant fournit les rapports suivants :

- rapports trimestriels succincts relatifs à l'état d'avancement du projet (de 1 à 3 pages).

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Le soumissionnaire doit décrire au point **« Apprentissage et innovation »** comment il entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ et encourager les effets de mise à l'échelle (1.5.2).

Gestion de projet du contractant (1.6)

Le soumissionnaire doit expliquer **l'approche et la démarche** qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet de la GIZ. Il doit notamment indiquer les exigences en matière de gestion de projets figurant au chapitre 2 « Mission du contractant ».

Le soumissionnaire doit établir et expliquer un **planning d'affectation du personnel** pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place ; ce planning devra illustrer les durées d'intervention (périodes et jours d'expert·e) et les lieux d'intervention des différents membres de l'équipe et les affecter aux étapes mentionnées dans le planning d'exécution.

Le soumissionnaire doit décrire **son concept de soutien technique**. Le lot standard de soutien technique inclut les prestations ci-dessous, lesquelles doivent être intégrées dans les taux des honoraires du personnel proposé à titre de charges accessoires de personnel, conformément au point 3.1 des Conditions générales de la GIZ :

- contrôle des prestations ;
- pilotage en vue de l'adaptation à l'évolution des conditions d'ensemble ;
- garantie de la circulation de l'information entre le contractant et la GIZ ;
- responsabilité du contractant pour ses expert·e·s ;
- gestion de l'exécution du marché axée sur les processus ;
- gestion administrative du projet.

Autres exigences (1.7)

Le soumissionnaire doit justifier son choix de recourir ou non à des outils d'intelligence artificielle pour réaliser les prestations. Lorsqu'un usage est envisagé, il lui est demandé de décrire les tâches concernées, les risques identifiés, les mesures de confidentialité et de protection des données ainsi que les modalités de vérification humaine des productions. (5 sur 10 points)

Le soumissionnaire doit décrire comment les approches genre seront intégrés dans les diagnostics, les contenus, les modalités de participation et le suivi des prestations définies au chapitre 2 « Mission du contractant ». (5 sur 10 points)

4. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculums vitæ correspondants (cf. chapitre 7).

Note : Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Chef·fe d'équipe – gouvernance et renforcement institutionnel

Tâches du/de la chef·fe d'équipe

- Assurer la responsabilité globale de la mission, notamment la qualité des prestations, la cohérence des livrables et le respect des délais.
- Coordonner les échanges avec la GIZ, le MEF/DTFE, Bank Al-Maghrib, le secrétariat de la SNIF et les institutions participantes.
- Piloter le diagnostic des capacités institutionnelles, en analysant les mandats, les responsabilités, les pratiques de coordination et les besoins de renforcement des compétences.
- Superviser la programmation du parcours de formation-action et son articulation avec les échéances de gouvernance, de suivi et de communication de la SNIF.

- Animer les séquences relatives à la gouvernance, à la coordination entre institutions et à la conduite du changement ; accompagner leur application dans les pratiques professionnelles.
- Planifier et encadrer les interventions des expert·e·s clés et du pool, assurer le contrôle qualité et gérer les risques liés à la disponibilité des cadres, aux données et aux prestations connexes.
- Superviser la préparation technique et l'animation des trois événements de concertation, en coordination avec les responsables de la communication et de la logistique.
- Consolider les rapports, documenter les décisions et le traitement des commentaires, et piloter le transfert des outils et des méthodes aux points focaux institutionnels.

Qualifications requises pour la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : diplôme universitaire de niveau master en politiques publiques, administration publique, économie, gestion, développement institutionnel, sciences de l'éducation ou domaine comparable.
- Langues (2.1.2) : maîtrise du français au niveau C1 (6/10 points) et de l'anglais au niveau C1 (4/10 points).
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : 10 années d'expérience dans le développement institutionnel, l'appui aux politiques publiques ou le renforcement des capacités d'organisations.
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) : 7 années en renforcement des capacités de gouvernance d'institutions publiques ou financières.
- Expérience de direction / management (2.1.5) : 5 années comme chef·fe d'équipe dans des programmes multi-acteurs.
- Expérience régionale (2.1.6) : 3 années d'expérience au Maroc (6/10 points) et 1 année dans un autre pays de l'Afrique du Nord (4/10 points).
- Expérience de la coopération au développement (2.1.7) : 3 années dans des projets financés par des partenaires techniques et financiers.
- Divers (2.1.8) : une référence d'accompagnement ou formation d'acteurs institutionnels.

Expert·e clé 1 – ingénierie de formation

Tâches de l'expert·e clé 1

- Établir le diagnostic des compétences des 50 cadres et construire un référentiel distinguant les compétences communes et celles liées aux fonctions exercées.
- Concevoir le parcours de formation-action, les objectifs d'apprentissage, les modalités pédagogiques et les outils d'évaluation.
- Structurer les six modules avec les expert·e·s thématiques et garantir leur cohérence pédagogique, leur progressivité et leur adaptation aux responsabilités des participants.
- Produire des supports, exercices et guides d'animation réutilisables, fondés sur des documents et situations réels de la SNIF dont l'utilisation est autorisée.
- Coordonner le déploiement des formations, accompagner les intervenants et prévoir les adaptations nécessaires en cas d'absences ou de changement de participants.
- Organiser les séances collectives d'appui à la mise en pratique et accompagner l'élaboration de plans de transfert au poste de travail.
- Évaluer les acquis avant et après les modules et analyser leur mobilisation dans les productions et pratiques professionnelles, en lien avec les deux revues d'application.
- Préparer les points focaux à la réutilisation des ressources pédagogiques, à l'animation des retours d'expérience et à la poursuite de l'apprentissage au sein des institutions.

Qualifications requises pour l'expert·e clé 1

- Formation (2.2.1) : diplôme universitaire de niveau master en sciences de l'éducation, ingénierie de formation, formation des adultes, développement des ressources humaines ou domaine comparable.
- Langues (2.2.2) : maîtrise du français au niveau C1
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 10 années d'expérience dans la formation des adultes et le développement des compétences professionnelles.
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : 7 années dans la conception et la mise en œuvre de parcours de formation-action (learning by doing),.
- Expérience régionale (2.2.6) : 3 années d'expérience au Maroc (6/10 points) et 1 année dans un autre pays de l'Afrique du Nord (4/10 points).
- Expérience de la coopération au développement (2.2.7) : 3 années dans des projets financés par des partenaires techniques et financiers.
- Divers (2.2.8) : une référence de programmes associant le dialogue multi-acteurs.

Expert·e clé 2 – inclusion financière et suivi des résultats

Tâches de l'expert·e clé 2

- Analyser les besoins de pilotage et de suivi de la SNIF et contribuer au diagnostic des pratiques des institutions participantes.
- Consolider les contenus techniques relatifs à l'inclusion financière, au pilotage axé sur les résultats et à l'utilisation des données dans la décision.
- Concevoir et animer les séquences consacrées aux indicateurs, à la qualité des données, aux tableaux de bord, au reporting et à l'analyse des résultats.
- Accompagner les équipes dans la production et l'utilisation de fiches indicateurs, tableaux de bord, notes d'analyse et supports de décision.
- Préciser les sources, les responsabilités, les fréquences d'actualisation et les contrôles nécessaires à la fiabilité des informations utilisées.
- Articuler les outils et exercices avec les dispositifs existants et les travaux relatifs à la plateforme SNIF ; préparer leur adaptation à la future plateforme.
- Conduire, avec les autres expert·e·s, les revues d'application et documenter les changements observés dans les pratiques de suivi et de pilotage.
- Préparer les données et analyses destinées aux événements SNIF et contribuer à l'évaluation finale de la mission, en explicitant les règles de calcul, les non-réponses et les limites d'interprétation.

Qualifications requises pour l'expert·e clé 2

- Formation (2.3.1) : diplôme universitaire de niveau master en économie, finance, statistique, politiques publiques, suivi-évaluation ou domaine comparable.
- Langues (2.3.2) : maîtrise du français au niveau C1
- Expérience professionnelle générale (2.3.3) : 10 années d'expérience dans l'inclusion financière, les politiques financières ou le suivi de programmes de développement du secteur financier.
- Expérience professionnelle spécifique (2.3.4) : 7 années dans le suivi de stratégies ou de programmes d'inclusion financière.
- Expérience régionale (2.3.6) : 3 années d'expérience au Maroc (6/10 points) et une année dans un autre pays de l' Afrique du Nord (4/10 points).

- Expérience de la coopération au développement (2.3.7) : 3 années dans des projets financés par des partenaires techniques et financiers.
- Divers (2.3.8) : une certification en suivi-évaluation axé sur les résultats (5 sur 10 points), et en gestion de projets (5 sur 10 points), par exemple MEAL DPro, CKM (Certified Knowledge Manager), PMP® ou PRINCE2® Practitioner, ou une certification équivalente dans l'un de ces domaines, justifiée par une copie du certificat nominatif..

Compétences relationnelles des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles
- Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

Le soumissionnaire doit affecter les expert·e·s en mission de courte durée objet de l'offre aux différentes tâches en fonction de leurs qualifications et présenter ces informations de façon claire.

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 (ALLEMAND SEULEMENT)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2026 »]).

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondant à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO_2) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des

possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO_2. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO_2 causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO_2 peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO_2 rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La fondation Alliance pour le développement et le climat (site en allemand et en anglais) a publié une liste de normes (en allemand) dont la GIZ recommande l'application.

Cadre estimatif détaillé

Jours d'honoraires	**Nombre d'expert·e·s**	**Nombre de jours par expert·e**	**Total**	**Observations**
Chef·fe d'équipe – gouvernance et renforcement institutionnel	1	50	50	dont 10 JE dans le pays d'intervention
Expert·e clé 1 – ingénierie de formation	1	50	50	dont 20 JE dans le pays d'intervention
Expert·e clé 2 – inclusion financière et suivi des résultats	1	50	50	dont 20 JE dans le pays d'intervention
Frais de voyage et de déplacement	**Quantité**	**Prix EUR**	**Total EUR**	**Observations**
Indemnités journalières pour le pays d'intervention	50	A déterminer par le soumissionnaire	A déterminer par le soumissionnaire	Remboursées sous forme forfaitaire, dans la limite des montants prévus par la circulaire du BMF pour le Maroc
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	50	A déterminer par le soumissionnaire	A déterminer par le soumissionnaire	sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte **jusqu'à 100 %** des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF **Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette** même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait.

				Veuillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.
Transport	**Quantité**	**Prix EUR**	**Total EUR**	**Observations**
Vols internationaux	8	A déterminer par le soumissionnaire	A déterminer par le soumissionnaire	8 vols A/R vers le Maroc remboursés sur présentation de justificatifs
Compensation des émissions de CO_2 pour les trajets en avion	16	50,00	800,00	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO_2 permettant un décompte sur présentation de justificatifs.
Frais de déplacement (train, voiture particulière)	8	100,00	800,00	Déplacements à l'intérieur du pays d'intervention, transfert depuis et à destination de l'aéroport, etc.
Autres coûts	**Quantité**	**Prix EUR**	**Total EUR**	**Observations**
Rémunération flexible	1	10.000,00	10.000,00	Un budget est prévu pour la rémunération flexible, est inclus dans le bordereau de prix . **Le recours à l'élément de rémunération flexible requiert l'autorisation écrite préalable de la GIZ**.

Ateliers et événements, formations initiales et continues

Le contractant prépare le contenu et anime les ateliers et formations figurant ci-après :

Prestation	**Base quantitative proposée**	**Date**
Formation des cadres	2 groupes × 6 modules × 2 jours × 25 cadres	Rabat
Cliniques de mise en pratique	6 séances × 0,5 jour à distance	À distance
Événements SNIF	3 événements × 1 jour ; appui technique uniquement	Rabat - Casablanca

Transfert final	1 atelier × 1 jour × 25 points focaux et responsables	Rabat

Note : La logistique des ateliers est prise en charge par la GIZ et/ou ses partenaires. Aucun Budget n'est à prévoir ou sera mis à disposition du consultant.

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs assurent les prestations suivantes :

- Orientation stratégique, validation des livrables et participation aux principales instances de pilotage.
- Mise en relation avec les partenaires institutionnels.
- Appui à la mobilisation institutionnelle et validation des outils de communication conformément aux règles de visibilité de la GIZ et de l'Union européenne.

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. **Elle est à établir en langue française.**

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. **Les CV peuvent être rédigés en langue française ou en langue anglaise**.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.

8. Traitement en sous-traitance de données à caractère personnel

Les dispositions relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information figurant dans la version en vigueur des Conditions générales (point 1.11, Protection des données) s'appliquent.

L'exécution du contrat peut impliquer le traitement des données à caractère personnel par le contractant, telles que (mais sans s'y limiter) les photographes et videos. Dans de tels cas, le contractant agira en tant qu'un responsable indépendant du traitement et doit SEUL se

conformer à TOUTES les obligations applicables en matière de protection des données, y compris celles découlant des lois régionales et locales. Le contractant ne doit traiter les données à caractère personnel que lorsqu'un objectif donné ne peut être raisonnablement atteint sans ces données. Les principes de protection des données tels que la licéité, la minimisation des données, l'exactitude, la limitation des finalités, la limitation de la conservation, la transparence, l'intégrité et la confidentialité, et la responsabilité, ainsi que les nombreux droits de la personne concernée doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les règles de transfert de données du RGPD doivent être prises en compte chaque fois que des données à caractère personnel quittent l'UE pour un pays tiers. La GIZ n'est en aucun cas responsable d'un tel traitement.

Lorsque le contractant exécute les instructions d'un partenaire de la GIZ concernant un tel traitement, le partenaire est le responsable du traitement des données, et le traitement des données est effectué conformément aux instructions du partenaire ainsi qu'aux lois et normes auxquelles il est soumis.

Lorsque le contractant n'est pas soumis au RGPD et que les lois applicables ne contiennent aucune explication des principes et droits en matière de protection des données à caractère personnel mentionnés ici, les définitions et les significations fournies par le RGPD (Règlement (UE) 2016/679) pourraient être utiles.

9. Annexes

Les documents stratégiques du projet seront mis à la disposition après conclusion du contrat, incluant :

- Plan de communication stratégique.
- Référentiel opérationnel des indicateurs.
- Cadre logique.